





MAISON-FEYNE 2008



Bulletin Communal



Villages





Ravi de vous retrouver en ce début d'année 2008 pour un bilan de 2007, je vous adresse mes meilleurs vœux.

Comme chaque année depuis la mise en place du conseil municipal actuel, ce rendez-vous est l'occasion de vous informer sur la vie de notre municipalité.

Vous prendrez connaissance des projets réalisés : mise en service du lotissement, achèvement de l'éclairage public, équipement de l'école et entretien des routes principalement. Vous pourrez également constater que nos associations sont toujours aussi actives.

Ce bulletin communal est, par ailleurs, le dernier du mandat que vous nous avez accordé, puisque, comme vous le savez, les élections municipales se dérouleront les 9 et 16 mars prochains. Durant ces sept années, soucieux de concilier rigueur dans la gestion de notre budget et satisfaction de nos administrés, nous nous sommes efforcés de répondre à vos attentes en termes de qualité de vie. Ne visant pas la rupture mais le changement dans la continuité, l'une de nos priorités aura été de faire de notre ruralité un atout et non un handicap, notamment en faisant en sorte que le progrès passe les portes de notre commune.

Pensant d'abord à donner toutes les chances à nos enfants, nous avons tenté de devancer les besoins matériels et humains de l'école, de plus, nous faisons notre possible auprès du Conseil Général pour que chacun d'entre vous puisse accéder à l'Internet. Il me tient à cœur que vos familles bénéficient durablement d'un environnement favorable à l'éducation des enfants, à l'accès aux différents services pour les plus dépendants, au travail pour les actifs, aux loisirs pour vos dimanches, à la vie dans notre commune.

Les membres du Conseil Municipal se joignent donc à moi, pour vous présenter nos meilleurs vœux de santé et de bonheur. Nous vous souhaitons une excellente année 2008.

Jean-Claude CHAVEGRAND

Le mot du Maire



Sommaire

Travaux et acquisitions : p 5

Budget et fiscalité : p 6 et 7

Regroupement pedagogique : p 8 et 9

Associations : p 10, 11, 12 et 13

Commission de fleurissement : p 14 et 15

Mairie : Voeux du Maire : p 16

Etat Civil : p 17

Informations Mairie : p 18

Communauté de communes : p 19

Sécurité : p20 et 21

Internet : p22

Eléction 2008 : p 23

Mairie et école

Réalisations de 2007 :

Des sanitaires intérieurs et communs à l'école et à la mairie ont été mis en place.

Des volets ont également été installés.

Une télévision et un lecteur de DVD ont été achetés au bénéfice de l'école.

Prévisions pour 2008 :

Deux ordinateurs multimédia et une imprimante sont en commande afin de renouveler le matériel informatique de l'école. Il apparaît, en effet, fondamental que nos enfants aient accès aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, médias essentiels du XXIème siècle.

Eclairage public

L'intégralité de la commune est désormais éclairée. Les derniers villages non encore équipés l'ont été en 2007 : Le Breuil, Le Champion, Lavenaud et Madoucet.

Routes et chemins

Réalisations de 2007 :

Les routes du Bosquin et celle partant du Champion jusqu'à la limite de la commune de Crozant ont été regroudonnées.

La route allant du Bourg en direction de la Chaume du pré, anciennement faite de pierres, a été entièrement goudronnée.

Alors que l'entrée des Salesses a été élargie, le chemin des Salesses vers la Vallade qui avait été dégradé lors de grandes pluies, a été rénové et goudronné afin que cela ne se reproduise plus.

Des buses ont été posées devant les logements sociaux du Gast, et des gaines ont été enterrées afin qu'y soient installées les lignes téléphoniques. Ces travaux ont alors permis d'élargir la route.

Prévisions pour 2008 :

La pose de buses et l'élargissement des routes sont prévus pour les villages du Gast et du Peu ; du château d'eau à la sortie du bourg, des buses seront posées et les entrées goudronnées de chaque côté.

Lotissement de la route du Gast

Les travaux de construction se sont achevés en début d'année et les locations ont débuté le 15 juin. Les huit logements sont ainsi occupés.

Impôts locaux

Les recettes fiscales de la commune proviennent de 4 impôts et taxes :

- la taxe professionnelle (TP)
- la taxe foncière « bâti »
- la taxe foncière « non bâti »
- la taxe d'habitation

Comparaison avec les taux d'imposition départementaux :

	Taux de Maison Feyne	Taux moyens au niveau départemental
Taxe d'habitation	7,10	12,09
Taxe foncière (bâti)	13,70	16,22
Taxe foncière (non bâti)	54,85	53,03

Fonctionnement antérieur à 2006

La commune percevait ces quatre taxes. La communauté de communes prélevait une part supplémentaire des taxes d'habitation, foncière « bâti » et foncière « non bâti ».

2006, année charnière : augmentation des impôts

En vue de la mise en place de la taxe professionnelle unique (TPU), la municipalité a décidé d'augmenter pour cette année les taux d'imposition pour les 4 taxes, d'où un impôt global supérieur à l'année 2005 pour les administrés.

Etat des lieux pour l'année 2007

Mise en place de la taxe professionnelle unique « TPU » : désormais, la communauté de communes perçoit l'intégralité de la taxe professionnelle des différentes communes membres.

En contrepartie, la communauté a cessé de prélever sa part des 3 autres taxes, les communes avaient alors le choix de maintenir ou de stopper ce prélèvement supplémentaire ; Maison Feynes a décidé de le stopper, ce qui explique la baisse annoncée.

Explication

Principe de la TPU :

le principe de la TPU consiste en ce que la taxe professionnelle de chaque commune soit versée intégralement à la communauté de communes, en retour de quoi, elle reversera une somme fixée pour 9 ans à chaque commune.

Par ailleurs le taux appliqué pour la taxe professionnelle sera harmonisé progressivement pour toutes les communes, aboutissant au bout de 9 ans au taux moyen unique calculé à environ 10%. Il pourra être modifié par la Communauté de Communes. (pour certaines communes il diminuera et pour d'autres, il augmentera en conséquence).

Maison Feyne avait intérêt à augmenter ses taux :

la somme annuelle que la communauté de communes s'engage à reverser varie selon les communes, mais elle a été figée, pour chacune d'elle, en 2006 pour une période de 9 ans, en fonction du taux de la TP et de la base sur laquelle il s'applique. Ainsi, plus le taux et/ou la base sont élevés, plus le montant versé en retour sera élevé. Ne pouvant jouer sur la base d'imposition, il était intéressant pour Maison Feyne d'augmenter le taux de la TP, mais comme toute modification doit concerner les quatre taxes à la fois, l'augmentation des quatre taxes a été nécessaire en 2006, d'où le ressenti d'un prélèvement supérieur pour les administrés. Ceci a permis à la commune de recevoir une somme en retour de la TPU plus importante, et ce pour 9 ans (61 528€).

Un impôt communal revenu au niveau antérieur à 2006 : la baisse de 2007 a compensé la hausse de 2006.
(les 3 taxes ont baissé : les taux appliqués par Maison Feyne sont restés identiques à ceux de 2006,
mais les taux additionnels prélevés par la communauté de commune ont été supprimés
(voir tableau suivant)

	Taux appliqués par Maison Feyne			Taux additionnels prélevés par la Communautés de communes en 2006. Fin du prélèvement en 2007.
	2005	2006	2007	
Taxe d'habitation	6,11	7,10	7,10	0,898
Taxe foncière (bâti)	12,31	13,70	13,70	1,39
Taxe foncière (non bâti)	49	54,85	54,85	5,85
Taxe Professionnelle	4,2	4,85	4,98	

Bilan de la TPU :

Pour la communauté de commune, sa mise en place est incontestablement très bénéfique, il est d'ailleurs intéressant de souligner que le versement de Maison Feyne y contribue pour une très grande part.

Pour la commune de Maison Feyne, la TPU s'avère peu bénéfique mais non négative, du fait d'un montant reversé (figé pour 9 ans) à un niveau supérieur à la TP de 2006 (avant augmentation des taux) de 10 498 (environ +20%).

Evolution du montant des recettes fiscales de la commune :

2005 : 110 438 (dont 46 158 de TP)

2006 : 130 253 (dont 60 507 de TP après augmentation, 51 030 avant)

2007 : 141 318 (dont 61 528 de retour TP de la Communauté de Communes)

Il faut noter qu'en tant que membre de la communauté de communes, Maison Feyne devait forcément se soumettre à la TPU.

Budget primitif

Section de Fonctionnement

DÉPENSES		RECETTES		DÉPENSES		RECETTES	
Charges à caractères général	175800,00	Impôts et taxes	141318,00	Remboursement des emprunts	11300,00	Subventions d'équipement	14180,00
Charges de personnel	90850,00	Dotations subventions de participation	66146,00	Immobilisations corporelles	44580,00	Dotations et fonds propres	4500,00
Autres charges de gestion courante	80680,00	Produits des services du domaine et vente diverses	43545,00	Subventions d'équipement	13380,00	Solde d'exécution positif	5903,70
Charges financières	4650,00	Autres produits de gestion courantes	1950,00	Opération d'ordre de section à section	0,00	Virement de la section de fonctionnement	31526,00
Charges exceptionnelles	300,00	Atténuation de charges	0,00	Solde d'exécution de la section d'investissement	0,00	Opération d'ordre de transfert	13345,00
Dotations aux amortissements et provision	13345,00	Produits exceptionnels	1025,00	Travaux en cours	0,00	Restes à réaliser 2006	0,00
Dépenses imprévues	14303,00	Résultat reporté	157470,00	Restes à réaliser 2006	195,00		
Virement à la section d'investissement	31526,00			Dépenses imprévues	0,00		
TOTAL	411454,70		411454,00		69455,00		69455,00

Section d'Investissement



Ecole





**Le RPI a vu son effectif augmenter de 16 élèves,
d'où une création de poste à Fresselines.**

	Effectifs	Sections
Maison Feyne	20	CM1 – CM2
Villard	16	Maternelle très petite et petite sections
Fresselines	74	Maternelle moyenne et grande sections, CP - CE1 - CE2

Sorties prévues pour la classe de Maison Feyne :

- **Projet « Musiques du monde » :**

Découverte d'instruments de musique et apprentissage de chants.

Ce projet sera ponctué par un concert qui aura lieu le vendredi 16 mai.

- **Projet « Conso' acteur »**

Objectifs : acquérir des connaissances sur l'alimentation, renforcer l'esprit critique du jeune consommateur.

Ce travail sera fait par un animateur du CPIE.

Deux sorties sont prévues :

- visite d'une ferme
- visite des Établissements CHAVEGRAND

- **Le « Permis piéton »** sera réalisé avec la gendarmerie de DUN.

L'exercice pratique et l'examen sera fait le 18 mars.

- **Sorties USEP**

12 novembre : semi-marathon

20 mars : jeux et sports collectifs

23 juin : athlétisme

- **Sorties « école et cinéma »**

12 novembre : Le Corsaire rouge

22 janvier : Princes et princesses

3ème trimestre : La Belle et la bête

- **3 Concerts JMF (Jeunesse Musicale Française) à Dun**

• **Escrime** : Les cours sont assurés par un intervenant tous les jeudis après-midi de novembre à janvier.

• Visite de l'atelier du peintre J.M. Laberthonnière à Crozant le 1er février.

• Des ateliers ont lieu chaque vendredi matin du 29/02 au 06/06.



Acca



**Cette année aucun fait marquant si ce n'est la
continue progression des sociétaires et l'habituel
succès de la journée chevreuils du 13 janvier.**

Rappel des membres du bureau :

Chavegrand Jean-Claude, président ; Lablonde Cyril,
vice président ; Pignaud Georges, trésorier ; Glaudet
Stéphane, secrétaire.

L'UNRPA de Maison Feyne est une grande dame née en 1951.

Depuis cette date, les revendications exprimées par les personnes âgées restent d'actualité.

Si le TGV roule de plus en plus vite, le respect dû aux plus anciens s'applique à l'allure d'une brouette.

C'est avec tristesse que nous déplorons cette année, la perte de deux adhérents que nous n'oublierons pas.

Forte de ses 121 adhérents, la section de Maison Feyne reste pérenne dans ses activités : repas, loto, voyages, méchoui. Au mois de mai, un voyage à la vallée des singes a permis à ces dames d'admirer un magnifique spécimen de gorilles. (voir photo)

Nous avons aussi, au mois de septembre, visité le superbe château de Villemonteix. Nous espérons faire encore de nombreux voyages dans ce beau département de la Creuse, si riche en découvertes.

Bonne et heureuse année à tous.

Le secrétaire, Alain GROEN

Voici les dates des différentes manifestations.

Samedi 5 janvier : REPAS & GALETTE
Dimanche 3 février : LOTO
Samedi 1er mars : ASSEMBLEE GENERALE
Dimanche 13 avril : THE DANSANT
Dimanche 27 avril : FETE DEPARTEMENTALE
Jeudi 12 juin : VOYAGE
Dimanche 22 juin : THE DANSANT
Jeudi 11 septembre : VOYAGE
Dimanche 3 août : MECHOUI
Jeudi 11 septembre : VOYAGE
Dimanche 12 octobre : THE DANSANT
Dimanche 9 novembre : LOTO
Samedi 13 décembre : REPAS DE NOEL



Unrpa

Associations



Tontons Kraspouilles



Cette année encore a été une grande réussite pour l'association.

Notre endurance avec 92 équipes a dépassé tous les résultats des six éditions précédentes.

Sur ce circuit de 7 km environ, situé au Champion, la venue de plusieurs bénévoles de la commune nous a été d'une grande aide. Nous avons aussi rouvert les chemins communaux tels que celui de la Vallade, ou encore aux Salesses et au Peu.

Le téléthon 2007 est passé par Maison Feyne. Nous sommes partis de la commune de Bazaiges pour venir déjeuner à Maison Feyne et enfin sommes retournés au lieu de départ. Une quinzaine de quads et une quarantaine de motos y ont participé pour la bonne cause. Nous avons, au final, reversé 1000€

Le feu de la Saint-Jean et son méchoui, que nous avons remis au goût du jour en 2007, auront lieu cette année le 28 juin.

Calendrier des manifestations prévues en 2008 :

- 26 janvier : soirée fondue frites
- 23 février : assemblée générale
- 23 mars : ballade en moto (voire quad)
- 28 juin : méchoui et feu de la Saint Jean
- 7 septembre : endurance

Le Président, Jérôme SIMON

Tout le bureau remercie les bénévoles, les propriétaires, le Conseil Municipal et Monsieur le Maire pour les services qu'ils ont rendus aux Tontons Kraspouilles cette année encore.

Nous espérons vous revoir aussi nombreux durant l'année 2008.



Associations



Fleurs



La municipalité félicite et remercie tous les habitants de Maison Feyne, qui se montrent toujours aussi appliqués à embellir notre commune. Malheureusement, cette année, du fait d'un printemps maussade et d'un début d'été pluvieux, les habitants ont eu du mal à préserver leurs fleurs, Malgré tout, après avoir visité jardins et devantures, le classement suivant a été établi :

Jardin très visible de la rue :

- Mme JARDINAUD Martine, Le Bourg
- Mme KOSAKOWSKI Jeannine, Le Gast
- Mme PENET Françoise, Le Gast

Balcons ou terrasses :

- Mme JOUHANNET Nicole, Le Champion
- Mme GUILLAUME Paulette, Madoucet
- M. COLAS Guy, Le Bourg

Fenêtres ou murs :

- M. MALPELI Christophe, Le Gast
- M. LAPINE Jean-Claude, Le Champion
- Mme DEBROSSE Monique, Lascoux

Cafés-hôtel restaurant :

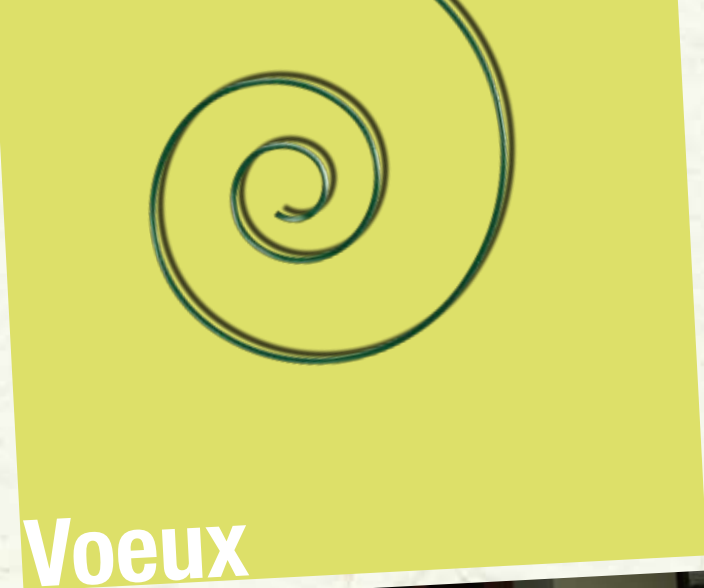
- Mme TREBUGET Claudine, Le Bourg

Jardins d'agrément :

- Mme LEDURE Chantal, Le Bourg
- Mme ROULET Monique, Les Salesses
- Mme MATHEZ Céline, Le Bourg

A l'occasion d'un rassemblement toujours aussi sympathique le 1^{er} juin, Monsieur le Maire a remis un géranium à tous les participants, qui sont venus nombreux et ont pris le verre de l'amitié autour de fromages et petits gâteaux.





Voeux



Les vœux du Maire

Le 4 janvier 2008, le personnel communal, les élus et leurs conjoints se sont réunis pour fêter la nouvelle année et recevoir les vœux du Maire.

Après avoir remercié les employés qui font un travail remarquable, en particulier pour la garde des enfants, le maire a exposé les différentes réalisations de l'année.

Il a également souligné la bonne ambiance de travail qui a régné au sein de l'équipe de conseillers durant ces sept années.

Il a souhaité que la prochaine équipe ait le même dynamisme pour le bon développement de la commune.

- *Colis de Noël*

Les élus ont distribués 56 colis de Noël aux personnes de plus de 70 ans. Ce geste de déférence est apprécié de tous.

Etat civil 2007

• **Secrétariat**

Le secrétariat est assuré par Jeanne Marie DUMOULIN. Les heures d'ouverture au public sont les matins de 8h30 à 12h00 sauf le mercredi.

• **Décès :**

Julien Vincent LEDURE, le 12 août 2007 à Limoges

Renée Octavie YVERNAUD épouse COLAS, le 9 août 2007 à Guéret

• **Naissances :**

Tristan Jean Claude CHAVEGRAND, né le 24 avril 2007 à Guéret, fils de Yves CHAVEGRAND et de Isabelle DA SILVA, domiciliés à Lascoux.

Améline Chloé LARDY, née le 27 juillet 2007 à Guéret, fille de Arnaud LARDY et de Aurélie FLUTEAU, domiciliés Le Bourg.

François-Xavier Jean-Pierre Karl LAVERDANT, né le 14 juin 2007 à Guéret, fils de Jean-Philippe LAVERDANT et de Gaëlle CHAVEGRAND, domiciliés Le Bourg.

Alexis Clément PETIT, né le 12 septembre 2007 à Limoges, fils de Dimitri PETIT et de Aurélie AUCHARLES, domiciliés à Masdoucet.

Alexis



Améline



Tristan



Naissances

Mairie

Informations Mairies :

Tarifs location salle des fêtes :

- Habitants de la commune : 50.00€
- Habitants hors commune : 70.00€
- EDF le kilowatt : 0.15€

Concession perpétuelle cimetière : 8,00€ le m²

Cantine scolaire :

- Repas enfants : 2.65€/ repas
- Repas instituteurs : 4.30€/ repas
- Repas employés : 2.23€/ repas

Tarif eau 2008

- Abonnement : 45.00€
- De 0 à 30 m³ : 0.63€/m³
- De 31 à 100 m³ : 0.55€/m³
- De 101 à 500 m³ : 0.53€/m³
- Au-dessus de 501 m³ : 0.29€/m³

Tarif assainissement 2008

- Taxe : 120.50€
- Redevance : 0.07€/m³
- Remplacement de compteur d'eau : 77.00€
- Suppression de compteur d'eau : 77.00€
- Nouveau branchement : 300.00€

Eau et assainissement

Vente d'eau et recette sur l'assainissement :

- La taxe d'assainissement a produit la somme de : 8 034.00€
- Redevance de 0.06€/m³ jusqu'à 200m³ : 375.06€
- Vente de 52 565 m³ d'eau : 28 238.93€



Dynamisme et volonté de développement local

Créée en 2003, la communauté de communes a redéfini ses compétences le 1er janvier 2007 et a fait le choix de se doter de moyens financiers supplémentaires sans augmenter la pression fiscale en optant à la même date pour le régime de fiscalité « Taxe Professionnelle Unique »

Elle travaille sur 4 axes principaux :

• Actions de développement économique

Engagée dans l'action DCT ORAC, elle intervient aussi directement pour favoriser et accompagner la création, la reprise ou le développement d'activités artisanales, commerciales, industrielles et de services (ateliers relais, aménagement de locaux ou de terrains, ...). C'est ainsi qu'elle a fait aménager l'étage de l'école de Crozant, mis à disposition par la commune pour y installer le centre d'appels téléphoniques « La Ligne Verte » qui souhaitait développer son activité, participant ainsi à la création d'emplois nouveaux sur le territoire. Afin de se créer des disponibilités pour la mise en place de zones d'activités, elle a inscrit des crédits pour l'acquisition foncière et est actuellement en recherche de terrains.

• Action sociale et cadre de vie

Elle assure les services de transport à la demande et de distribution de repas aux personnes âgées participant ainsi à leur maintien à domicile.

Elle s'est engagée dans un programme de résorption de l'habitat précaire et de sortie d'insalubrité (depuis fin 2006 une trentaine de dossiers ont pu bénéficier de subventions). Elle poursuit cette action par la mise en place d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat qui permettra aux propriétaires occupants et aux bailleurs d'obtenir des aides à la rénovation. Les 28 délégués communautaires (2 par commune et 4 à DUN LE PALESTEL) seront renouvelés à l'occasion des prochaines élections municipales de mars 2008. Les membres de l'assemblée communautaire ne sont pas élus au suffrage universel direct. Ils sont élus au sein des conseils municipaux de chaque commune membre. L'assemblée ainsi constituée élit ensuite son président et ses vice-présidents.

• Actions en faveur de la jeunesse, du sport et de la culture

Elle a mené la construction du Centre de Loisirs Sans Hébergement qui a ouvert ses portes pour les vacances d'été 2007 offrant ainsi un espace parfaitement adapté à l'accueil des enfants et ados de 4 à 13 ans.

Elle apporte son soutien actif à l'Association Intercommunale du Pays Dunois (A.I.P.D.) à qui elle a délégué la gestion du Centre de Loisirs et la mise en œuvre des actions en direction de la jeunesse (stages d'été pour les adolescents, école multisports...) mais aussi des adultes (cours d'initiation à l'informatique, à la photo numérique, aide technique aux associations).

Elle va prochainement conduire les travaux d'aménagement du Centre de Ressources Multi Média qui sera géré par l'A.I.P.D. pour offrir un nouvel espace fonctionnel et spacieux, (Point Information Jeunesse, Espace Multi Média, Espace Ado...) espérant ainsi ouvrir ses activités à un public de plus en plus nombreux.

• Actions de valorisation touristique

Elle accompagne financièrement l'Office de Tourisme du Pays Dunois et encourage son dynamisme pour une offre touristique de plus en plus performante (en synergie avec les offices de tourisme de Bénévent-Grand Bourg et de La Souterraine.).

L'ouverture de sentiers pédestres et VTT est en cours de réalisation.

Dans le cadre de l'aménagement global de la Vallée des Peintres, elle portera le projet d'hébergement collectif touristique.



Communauté de communes

La vie du Centre de Secours

Le Centre de Secours a effectué 219 sorties arrêtées au 15 novembre 2007, réparties ainsi :

- 13 accidents de la circulation.
- 162 secours à victimes et assistance à personnes.
- 21 feux (véhicules, cheminées et maisons).
- 23 interventions diverses (assèchement, protection des biens, destruction d'insectes)

Afin d'intervenir efficacement, des heures de formations mensuelles sont obligatoires. De nombreux Sapeurs Pompiers durant toute l'année prennent des jours de vacances pour acquérir et approfondir leurs connaissances. Maintenant les interventions, secours à victimes ou feux exigent de la part des Sapeurs Pompiers les mêmes notions que les professionnels et excluent l'improvisation.

L'épisode de la neige et les premiers flocons arrivés timidement la fin d'un après-midi de janvier n'ont fait que se renforcer pendant plus de 24 heures, recouvrant la totalité du canton sous au moins 30 centimètres de neige. Le poids de la neige a entraîné en plus du blocage des routes, chute d'arbres et ruptures de fils électriques et téléphoniques. Les Sapeurs Pompiers ont assuré une reconnaissance et des missions d'assistance à personnes en se déplaçant dans les villages du canton. Dans l'urgence, les agents communaux qui devaient également faire face au déneigement, à l'alimentation en eau et autres services publics, étaient présents.



La journée nationale des Sapeurs pompiers a eu lieu à Maison Feyne. Les autorités départementales étaient accompagnées des portes drapeaux représentant les centres de secours. Des gerbes ont été déposées sur la stèle « Philippe DAULNY », en hommage aux pompiers morts en intervention.

L'adjudant Laurent DAULNY et le caporal chef Benoît JOUHANNET ont reçu la médaille de vermeil pour 20 ans de services, par le Lieutenant BARCAT et le Colonel FOURNIER, lors de la cérémonie honorant Sainte Barbe. Deux nouvelles recrues ont rejoint le centre de secours : Sébastien MERCIER et Bénédicte MAGNON.

Enfin, en décembre 2006, fidèles à leurs engagements et sous l'impulsion de Serge LAMAIRE, les sapeurs pompiers ont organisé la grande opération de collecte de fonds pour venir en aide aux enfants atteints de maladies génétiques qui, encore une fois, a été une édition exceptionnelle, récoltant ainsi la somme de 4.075€. L'adhésion d'autres associations a permis de mutualiser les moyens et d'élargir les activités.

Merci à l'Association d'Animations Dunoises, au Club de Badminton, au Team Quad Creuse, à Danses et Traditions, à l'Entente Cordiale, aux Randonneurs du Pays Dunois et à Madeleine ARBELET, résidente de l'EHPAD, pour la confection des broderies.

La Gendarmerie de Dun Le Palestel

Concernant la brigade de Gendarmerie de DUN LE PALESTEL, l'année 2007 a été riche en événements et surtout en changements.

Restructuration :

Conformément à la volonté nationale de regrouper les formations et de créer des unités plus importantes que celles qui existaient, le groupement de gendarmerie de la Creuse a travaillé à la refonte des communautés de brigades qui avaient été mises en place en 2003.

Ainsi, la communauté de DUN-BONNAT a été dissoute et la brigade de DUN LE PALESTEL a rejoint celle de LA SOUTERRAINE pour former la communauté de LA SOUTERRAINE.

Il s'agissait de créer une unité à effectif de 19, l'effectif minimal préconisé étant de 18.

Qu'est-ce que cela change ?

pas grand chose, la brigade de DUN LE PALESTEL existe toujours. Elle oeuvre sur le même canton et peut être renforcée par celle de LA SOUTERRAINE en cas de besoin.

Par contre, il n'y a plus qu'un seul planton, il est à LA SOUTERRAINE. La brigade de DUN LE PALESTEL ne sera donc plus ouverte tous les jours. Il y aura des jours et horaires aménagés pour qu'elle puisse accueillir les gens et recevoir leurs doléances ou plaintes.

En dehors de ces horaires, il est toujours possible d'aller déposer plainte à la brigade de LA SOUTERRAINE ou bien de faire appeler la patrouille qui sera dehors en cas d'urgence.

Arrivée - départs :

Le Lieutenant Jean-Marie CARRIER venant de CHAMBON SUR VOUEIZE a été muté le 1er août 2007 à la tête de la communauté de brigades de LA SOUTERRAINE.

C'est lui qui est l'organisateur et le gestionnaire du service des deux brigades.

La brigade de DUN LE PALESTEL a vu le départ de 2 effectifs sur 7.

- au mois d'août, l'adjudant Olivier LAFON a rejoint la communauté de brigades de ST VAURY et a pris le commandement de la brigade de proximité de LE GRAND BOURG.
- au mois d'octobre, le gendarme adjoint volontaire Alexis STEPHAN a décidé de ne pas renouveler son contrat en Gendarmerie après un an passé dans l'institution.



Délinquance et résultats :

Après 5 années de baisse significative de la délinquance (- 35% sur le canton), les résultats de 2007 tendent à l'équilibre. L'année a surtout été marquée par une recrudescence des vols de métaux et de carburant ; vu l'envol des prix, ce sont des produits très convoités.

Les entreprises doivent particulièrement se protéger et mettre en place des dispositifs de sécurité ou de prévention efficaces pour éviter de se faire « piller ». (signalez vos dépôt importants de métaux – stationner les véhicules réservoir vide et ne faire le plein qu'en partant - etc...)

Circulation :

En matière de police de la circulation, les résultats sont toujours très satisfaisants puisque nous ne déplorons que 2 accidents corporels depuis le début de l'année. L'année 2006 s'était terminée par un total de 3 accidents corporels. Il est important de préciser que depuis 2001 ce chiffre a baissé de 200%.

Encore une fois, les causes d'accident ne changent guère puisque un sur deux est lié à l'alcool ou à la vitesse.

Il y a donc là encore des efforts à faire.

Conseils :

Comme tous les ans, et plus particulièrement en fin d'année, nous demandons à la population de faire attention aux démarcheurs et autres gens de passage qui viennent surtout pour repérer les lieux et cambrioler dès qu'ils trouvent une maison vide de ses occupants.

sera ouverte les :

lundi matin 10h-12h - mercredi et jeudi matin : 09h-12h

samedi après-midi : 15h-18h

L'Adjudant-chef RAGAGNIN, de la brigade de Dun-Le-Palestel.

Quelques consignes simples peuvent être données :

- bien fermer les issues lors d'un départ même de courte durée,
- ne pas laisser d'objets de valeurs dans les maisons pour ceux qui s'absentent longtemps,
- faire des photographies des objets de valeur de la maison : vous pouvez en fournir un exemplaire à votre assurance et un autre à la Gendarmerie. Il est aussi conseillé de marquer vos meubles de valeur d'un signe reconnaissable et non effaçable ce qui faciliterait leur identification en cas de vol.
- pour les personnes âgées, ne laisser entrer personne chez soi – en tout cas pas avant d'avoir soit vu une carte officielle de vendeur ou démarcheur, soit avoir avisé un voisin pour qu'il vienne vous rejoindre,
- signaler dès que possible tout passage suspect de personnes et véhicules, avec si possible un numéro d'immatriculation et (ou) un signalement,
- laisser les clés de sa maison à un voisin ou une personne digne de confiance qui peut venir ouvrir régulièrement.
- La gendarmerie vous invite aussi à signaler vos départs en vacance ou absences de longue durée, afin que nous fassions plus particulièrement attention à votre résidence en votre absence.

Les Horaires d'ouvertures

Sauf cas exceptionnel d'impossibilité, la brigade de DUN LE PALESTEL sera ouverte les :

- lundi matin 10h-12h - mercredi et jeudi matin : 09h-12h

- samedi après-midi : 15h-18h

L'Adjudant-chef RAGAGNIN, de la brigade de Dun-Le-Palestel.

Information Internet :

Nous déplorons qu'un certain nombre d'entre vous ne reçoive pas encore l'Internet haut débit.

Explication technique : les villages du Champion, de Laverdant et des Salesses, principalement, étant les plus éloignés du répartiteur des lignes téléphoniques situé à Dun le Palestel (au-delà de 5 km), se voient privés de ce service qui passe, d'ordinaire par ces lignes téléphoniques.

Il s'agit de l'ADSL. Le reste de la commune est en capacité de recevoir l'ADSL, à un débit d'environ 512 kb (kilo bits), le plus bas du haut débit.

Une alternative technique en cours : la Région, via un syndicat mixte appelé Dorsal, a missionné une entreprise privée, Actione, pour mettre en place une infrastructure permettant de diffuser l'Internet haut débit dans les villages les plus reculés.

Cette technologie, appelée Wimax, est basée sur l'émission d'ondes hertziennes, émises à partir de pylônes installés par Actione et reçues dans les foyers par le biais d'antennes et de modems.

Une commercialisation qui se fait attendre : alors que l'infrastructure est réalisée, les opérateurs tardent à être au point. Pour l'instant plusieurs entreprises sont annoncées : Numéo, opérateur national sera visiblement le premier, mais ne propose aujourd'hui qu'une préinscription qui ne garantit rien ; Proximao et Artewan, opérateurs locaux sont prévus pour 2008.

Maison Feyne s'impatiente : alors que nous avons contacté responsables de l'infrastructure et futurs opérateurs, aucun n'est en mesure de fournir d'échéance précise, ni même la garantie que chaque foyer sera au final éligible au Wimax en 2008.

Pour cette raison, nous avons fait appel au Conseil Général, se faisant l'un des instaurateurs fiers du projet, afin d'obtenir des informations concrètes et de faire avancer les choses pour vous satisfaire.

Pour ce faire, une personne a été chargée par le Conseil Général de venir le 25 janvier à la mairie de Maison Feyne nous éclairer sur le sujet.

Bilan du rendez-vous avec le Directeur « informatique et téléphonie mobile » du Conseil Général :

Deux informations principales nous ont été fournies :

- pour les foyers recevant actuellement l'ADSL à 512 kb, il apparaîtrait que l'opérateur 9 télécom propose un débit supérieur, de l'ordre de 6,4 Mb (Méga bits), d'après notre interlocuteur. Il vous reste à contacter 9 télécom.

- pour tous les foyers en zone d'ombre, en attente du Wimax, il semble que l'opérateur Numéo ne se montre pas pressé de desservir le Limousin et qu'aucun délai ne puisse être avancé, y compris par le Conseil Général. Cependant, notre interlocuteur s'est engagé :

- à nous tenir au courant de toute information concernant les délais de mise en service ;

- à tester l'éligibilité au Wimax, à partir des numéros de téléphone des personnes concernées s'étant inscrits sur la liste diffusée dans les villages, et à faire valloir, auprès de Numéo, le caractère prioritaire de ces demandes.

Vous devez alors vous préinscrire sur le site web de Numéo (ou par téléphone), et vous manifester auprès de la mairie pour être classés parmi les prioritaires.

Cependant, nous vous communiquons ci-dessous les coordonnées téléphoniques de Dorsal et de l'un des futurs opérateurs qui pourront vous renseigner à partir de vos numéros de téléphone.

Dorsal : 0810872319

Numéo : 0826624400

Après 7 années (mandat de 6 ans prorogé d'un an en raison des élections présidentielles de 2007), les élections municipales et cantonales se dérouleront simultanément :

- **Dimanche 9 mars 2008 pour le premier tour de scrutin**
- **Dimanche 16 mars 2008 pour le deuxième tour de scrutin**

Elections municipales :

Eligibilité : Etre âgé de 18 ans révolus.

- Sont éligibles au conseil municipal tous les électeurs de la commune et les citoyens inscrits au rôle d'une des contributions directes au 1er janvier de l'année.
- Sont également éligibles les ressortissants d'un Etat membre de l'Union Européenne inscrits sur la liste électorale complémentaire ou s'ils remplissent les conditions pour l'être (être inscrit au rôle d'une des contributions directes au 1er janvier de l'année).

Les conseillers municipaux des communes de moins de 3500 habitants sont élus au suffrage universel direct, au scrutin majoritaire de liste à deux tours. Il y a 11 conseillers municipaux à élire à Maison Feyne.

Pour être élu au premier tour, un candidat doit obtenir au moins la majorité absolue des suffrages exprimés et un nombre de suffrages au moins égal à 25% des électeurs inscrits.

Au second tour, l'élection a lieu à la majorité relative quel que soit le nombre de votants.

Le conseil municipal doit être au complet pour élire le Maire.

Remarque : la parité ne concerne que les communes de plus de 3500 habitants.

Elections cantonales :

Les conseillers généraux (un par canton) sont renouvelables par moitié tous les 3 ans. Ils sont élus au suffrage universel direct, au scrutin uninominal majoritaire à 2 tours.

Eligibilité : Etre âgé de 18 ans révolus.

- Sont éligibles au conseil tous les électeurs inscrits sur une liste électorale, qui sont domiciliés dans le département, et ceux qui, sans y être domiciliés, sont inscrits au rôle d'une des contributions directes au 1er janvier de l'année.



Elections 2008